

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quatorze, le 11 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Marielle BANDELIER, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU, Robert NATALE.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Marie-Lise LHOMET à Josette BESSE, Robert NATALE à Pierre OSER, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 4 décembre	Vendredi 5 décembre	En exercice	41
		Présents	33
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Martine BENJAMAA est désignée.

2014-08-21A – Admission en Non Valeur - Budget Général
Rapporteur : Denis BANDELIER



*Vu l'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'état des titres irrécouvrables transmis par Madame la Trésorière de Delle pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur,*

Toute facture émise concernant la redevance Ordures Ménagères sur le budget général (avant la création du budget annexe OM) est prise en charge par la trésorerie de Delle qui se doit de la recouvrer auprès des abonnés.

Un certain nombre de factures éditées par la CCST n'ont pu être recouvrées par les procédures traditionnelles, cette situation aboutissant de la part de l'huissier de la trésorerie à un constat de carence et d'irrecouvrabilité.

Vu les justificatifs présentés au sens desquels l'irrecouvrabilité apparaît certaine, il est proposé d'admettre en non-valeur les sommes ci-après, dont le détail figure en annexe.

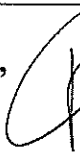

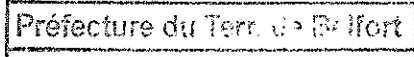

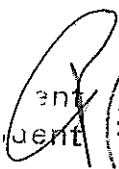

Courrier 1 de la trésorerie en date du 10/11/2014	1 212,11 €
Courrier 2 de la trésorerie en date du 10/11/2014	8,78 €
Montant total	1 220,89 €

Vu le bien-fondé de la demande,

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De prononcer l'admission en non-valeur de la somme susvisée,**
- **De préciser que les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget de l'exercice 2014 : Chapitre 65 – nature 654 – fonction 812**

Pour le Président
Le Vice-Président
P. Oser

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président,</p>  
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18 DEC. 2014 Et publication ou notification le 18 DEC. 2014</p>	 <p>18 DEC. 2014</p> 
<p>Le Président, P. Oser Pour le Vice-Président</p>  	



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE DE DELLE

Delle, le 10/11/2014

28 RUE Scherer
90100 DELLE
Tél. : 03 84 36 04 85

Votre correspondant : Mme Michèle Furrer
Courriel : michele.furrer@dgfip.finances.gouv.fr
Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h à 16h
Sauf mercredi

Monsieur le Président

CCST Budget général

Objet : Titres irrécouvrables.

Monsieur le Président,

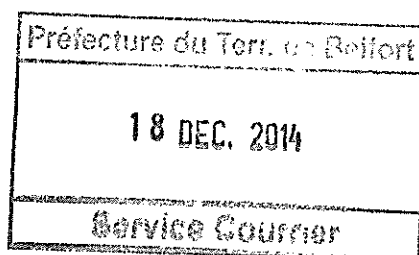
Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint 1 état concernant les sommes restant dues par vos redevables pour un montant total de 8.78 euros.

Je n'ai pu procéder au recouvrement des titres aux motifs énoncés sur le document et vous demande l'admission en non-valeurs de ces sommes irrécouvrables.

Je vous remercie de bien vouloir accepter cet état et de me transmettre un mandat imputé au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables ».

Je vous rappelle qu'une collectivité doit constituer des provisions obligatoires à hauteur des risques d'irrécouvrabilité selon l'article R2321-2 du CGCT (cf mon courrier du 23 avril 2010)

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Le Trésorier

Pr

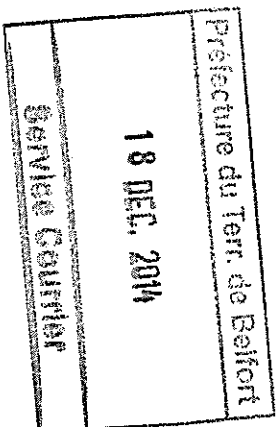
Catherine Rousset

090005

TRES. DELLE

Etat des présentations et admissions en non-valeur

60000 CCST



ORIGINE DOCUMENT :

Numéro du poste comptable : 090005 TRES. DELLE
Budget collectivité : CCST
Id de la liste de présentation en NV : Id de la li



60000 –CCST

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 05/11/2014

Numéro de la liste : 1559280833

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :
8,78 Euro(s)

Édition du 05/11/2014

Page 1

60000 – CCST

Synthèse de la présentation en non-valeur

Arrêtées à la date du : 05/11/2014

Numéro de la liste : 1559280833 – 19 Pièces présentées pour un montant de :

Personnes et natures juridiques de débiteurs	Personne physique – Inconnue	18	Pièces pour	8,64
	Personne physique – Particulier	1	Pièces pour	0,14
Produits	divers	1	Pièces pour	0,14
de présentation	RAR inférieur seul poursuite	19	Pièces pour	8,78
des de montant	Inférieur strictement à 100	19	Pièces pour	8,78
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	0	Pièces pour	0,00
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	0	Pièces pour	0,00
	Supérieur ou égal à 5000	0	Pièces pour	0,00
de P.E.C	2012	1	Pièces pour	0,14
	2010	16	Pièces pour	3,65
	2009	1	Pièces pour	1,18
	2008	1	Pièces pour	3,81

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE DE DELLE

Delle, le 10/11/2014

28 RUE Scherer
90100 DELLE
Tél. : 03 84 36 04 85

Votre correspondant : Mme Michèle Furrer
Courriel : michele.furrer@dgfip.finances.gouv.fr
Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h à 16h
Sauf mercredi

Monsieur le Président

CCST budget Général

Objet : Titres irrécouvrables.

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint **2** états concernant les sommes restant dues par vos redevables pour un montant total de 1 212.11€

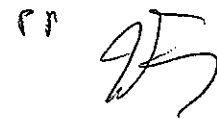
Je n'ai pu procéder au recouvrement des titres aux motifs énoncés sur le document et vous demande l'admission en non-valeurs de ces sommes irrécouvrables.

Je vous remercie de bien vouloir accepter cet état et de me transmettre **un mandat par état** imputé au compte 6542 «créances éteintes».

Je vous rappelle qu'une collectivité doit constituer des provisions obligatoires à hauteur des risques d'irrécouvrabilité selon l'article R2321-2 du CGCT (cf mon courrier du 23 avril 2010)

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Trésorier



Catherine Rousset

090005

TRES. DELLE

Etat des présentations et admissions en non-valeur

60000 CCST

ORIGINE DOCUMENT :

Numéro du poste comptable : 090005 TRES. DELLE
Budget collectivité : CCST
Id de la liste de présentation en NV : Id de la li



60000 --CCST

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 05/11/2014

Numéro de la liste : 1323840233

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

166,76 Euro(s)

Édition du 05/11/2014

Page 1

60000 – CCST

Synthèse de la présentation en non-valeur

Arrêtées à la date du : 05/11/2014

Numéro de la liste : 1323840233

– 3

Pièces présentées pour un montant de :

166,76

origines et natures juridiques de débiteurs	Personne physique – Inconnue	3	Pièces pour	166,76
origines de produits	divers	1	Pièces pour	113,57
de présentation	Décédé et demande renseignement négative	1	Pièces pour	113,57
	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	1	Pièces pour	46,55
	Surendettement et décision effacement de dette	1	Pièces pour	6,64
des de montant	Inférieur strictement à 100	2	Pièces pour	53,19
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	1	Pièces pour	113,57
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	0	Pièces pour	0,00
	Supérieur ou égal à 5000	0	Pièces pour	0,00
e de P.E.C	2008	2	Pièces pour	53,19
	2007	1	Pièces pour	113,57

090005

TRES. DELLE

Etat des présentations et admissions en non-valeur

60000 CCST

ORIGINE DOCUMENT :

Numéro du poste comptable : 090005 TRES. DELLE
Budget collectivité : CCST
Id de la liste de présentation en NV : Id de la li

60000 –CCST

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 05/11/2014

Numéro de la liste : 1559240533

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

1 045,35 Euro(s)

Édition du 05/11/2014

Page 1

